

ACTE DE DÉCÈS

Demande d'acte de décès en ligne. La délivrance de tout acte d'état civil est gratuite.

Contenu mis à jour le 25.03.25



Les demandes d'actes en ligne sont temporairement indisponibles.
Merci de contacter le service état civil pour demander vos actes
par mail à
etatcivil@millau.fr
. Veuillez nous excuser pour le désagrément.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30